

**Stages cliniques des étudiants en période de COVID-19**  
**Direction des soins infirmiers**

**Mai 2020**

## **STAGES CLINIQUES DES ÉTUDIANTS EN PÉRIODE DE COVID-19**

### **Recommandations en ce qui concerne les stages pour :**

- Les élèves des CFPro (**profession PAB et Infirmière auxiliaire**);
- Les élèves des Cégeps (**profession infirmière**);
- Les stagiaires du milieu universitaire (**profession infirmière**).

### **Considérant :**

- L'entente interministérielle prise en regard de la poursuite des formations scolaires (**à venir**);
- Les besoins en professionnels de la santé et par le fait même, la nécessité de leur diplomation;
- Les risques sanitaires associés à la transmission de la COVID-19;
- La pénurie appréhendée d'équipement de protection individuelle;
- Le contexte de surcharge cognitive et émotionnelle des équipes de travail;
- Les zones identifiées à risque tant pour la clientèle que pour les employés et donc à accès restreints;
- Les particularités au sujet des trajectoires, situations de santé particulières des usagers, règles associées à la gestion de la pandémie, etc.;
- L'évolution rapide de la situation épidémiologique et donc des priorités du réseau de la santé dont notre établissement.

### **La reprise des stages en milieu clinique pour ces élèves doit :**

- Être priorisée pour les finissant(e)s des Cégeps, universités et des CFPro, puis pour les élèves de deuxième année de soins infirmiers (Cégep) et les élèves de première année en santé, assistance et soins infirmiers. Quant à eux, les élèves de première année des Cégeps ne bénéficieraient de stages qu'en dernier lieu;
- S'effectuer après une mise à jour des connaissances théoriques et pratiques au sujet des précautions de base et additionnelles en prévention et contrôle des infections et que ces notions soient appliquées avec la plus grande observance;
- Que les enseignants soient rencontrés par les conseillères cliniques œuvrant dans le milieu clinique dans lequel les stages seront autorisés, afin de les informer des éléments précités et de les préparer au contexte actuel;
- Limiter le nombre d'élèves en fonction des capacités d'accueil des unités par territoire (à valider) par quart de travail (actuellement 6 élèves maximum autorisés, pourrait être 2, 3, 4, max 6);
- De ne permettre que les stages en supervision directe. Aucun stage en indirect;

- Que les zones froides de chaque installation soient permises aux stages sans restriction (peut être modifié avec un très court préavis);
- Que les zones interdites (zones tièdes et chaudes) de chaque installation ne soient pas autorisées aux stages. Que si le milieu est mixte (zone froide et chaude ex. : CHSLD), les élèves soient installés dans la zone froide et que seuls les usagers de la zone froide leur soient attirés (ne doivent pas entrer en contact avec les usagers suspectés ou confirmés);
- Que le code vestimentaire soit appliqué en tout temps (soumis aux mêmes règles que les employés);
- Permettre les stages de nuit et de fin de semaine en plus du jour et du soir;
- Que les arrimages soient faits avec les coordonnatrices des maisons d'enseignement afin de leur transmettre la documentation leur permettant d'avoir une information juste et en temps au sujet des précautions, mesures et décisions prises dans le contexte de la COVID;
- De privilégier les stages en continue et non en alternance avec la théorie;
- De poursuivre les stages dans le même milieu (pas de modification de milieu à mi-stage);
- De s'assurer que le triage des élèves (critères d'exposition et critères cliniques) soit effectué avant chaque journée/soirée/nuit de stage par l'enseignante responsable dudit stage.